

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
Séance du 13 octobre 2026

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 076-257604512-20261013-D2026_38-DE

N° ordre de passage : 5
N° annuel : D2026-38

Mise en ligne le 15/10/2026

L'an deux mille vingt-six, le 13 octobre à dix-huit heures trente, les membres du comité syndical dûment convoqués, se sont réunis en la salle municipale de Fontaine le Dun, sous la présidence de M. Philippe DUFOUR, Président.

Nombre de délégués :

en exercice : 44
présents : 31
votants : 34

Présents : M. Denis BELLARD, M. Daniel CANU, M. Louis CAPRON, M. Luc CLAEYSSENS, M. Alain COUROYER, M. Aldric DE MONTFORT, M. Philippe DUFOUR, M. Bernard LANGLOIS, Mme Isabelle LEFEBVRE, M. Philippe LENDORMY, M. Thomas MAUGER, M. Bruno PAULMIER, M. Bruno PICARD, M. Jean-Paul RENAUX, Mme Virginie RICCHIUTTI, M. Pascal VANIER, M. Dominique BOUGON, M. Serge BOUST, M. Jessy HAMELIN, M. Matthieu HOUSSAYE, M. Philippe LARCHEVEQUE, M. Stéphane LEFEBVRE, M. Christophe LEROY, M. Clément PASQUIER, M. Jean-François SOPALSKI, M. Matthias VERDURE, M. Jean Marie CABOT, Mme Hélène ENGINGER (2), Mme Véronique BAZIRE (2), M. Hervé LECLERQ (2), M. Claude ROUSSIGNOL.

Absents : M. Emmanuel BOUST, M. Sébastien SORTAMBOSC, M. Cyril TROHAY.

Date de convocation :
05/10/2026

Excusés : M. Noel GODEFROY, M. Guillaume LEJEUNE, M. Olivier MATEUF, M. Stanislas CAPELLE, Didier BELLIERE (2), Mme Mathilde ROUSSEL.

Conformément à l'article L 121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil, M. Daniel CANU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

DELIBERATION N°2026-38 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 BP 2026

Vu le vote du budget primitif le 3 mars 2026,

À la demande du trésorier, la subvention d'investissement réglée par FIPHP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) pour l'achat d'un fauteuil ergonomique en 2024 aurait dû être amortie. Par conséquent, le montant de l'amortissement sur investissement doit donc être augmenté de 388,00 €.

Le BP 2026 doit donc être ainsi modifié :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES		
Chapitre	Article	Montant
TOTAL		0,00 €

RECETTES		
Chapitre	Article	Montant
74	74748	-388,00 €
042	777	388,00 €
TOTAL		0,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES		
Chapitre	Article	Montant
20	2031	-388,00 €
040	13918	388,00 €
TOTAL		0,00 €

RECETTES		
Chapitre	Article	Montant
TOTAL		- €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1.

Fait à Fontaine le Dun, les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

M. Daniel CANU
Le secrétaire de séance,
Date de signature : 13/10/2026

M. Philippe DUFOUR
Président du SMBV Dun Veules
Date de signature : 13/10/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr